



MAIRIE
DE
ARTIGNOSC SUR VERDON

54 Chemin des Planets

Code Postal : 83630

Tél. 04 91 51 00 44

E-Mail : Mairie.artignosc@wanadoo.fr
Le Maire de la Commune d'ARTIGNOSC/VERDON

Arrêté 2025-08-55

Soirée d'ouverture de la Coupe du Monde de Paume Artignoscaise

Vu le Code de la route et notamment les articles R 37.1, R 44, R 225 et R 225.1

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, art L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-13

Vu le Code pénal article R 26.15 et 29

CONSIDERANT la demande de l'Association AIPA pour la soirée d'ouverture de la coupe du monde de Paume Artignoscaise du 8 août 2025

CONSIDERANT que pour permettre la bonne tenue de ces festivités et pour assurer la sécurité des personnes, il y a lieu de donner accès au domaine public,

ARRETE

Art 1) En raison des festivités ci-dessus, *l'association AIPA* est autorisée à occuper le domaine public, sous sa propre responsabilité : Parc du Grand Jardin.

Art 2) Cette autorisation prend effet : **à compter du vendredi 8 Aout 2025 à 17 h jusqu'au samedi 9 Aout 2025 à 10 h**

Art 3) La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'association AIPA.

Art 4) Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Art 5) Le Maire d'Artignosc sur Verdon, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Var, l'Agent de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Art 6) Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, il peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine – CS40510 – 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée via l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ARTIGNOSC/VERDON,

Le 4 aout 2025

Le Maire

Serge CONSTANS

